

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 25 avril 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 22 et 23 avril 2013**

**2013 DICOM 7** Conventions de partenariat pour l'opération « Pass Jeunes »

**Mme Isabelle GACHET, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le projet de délibération, en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de partenariat, jointes en annexe, pour l'opération « Pass Jeunes » avec les partenaires suivants : le Forum des Images, la Gaité Lyrique, Universcience, les Musées Nationaux, le Musée de l'Air et de l'Espace, la Cinémathèque, la Tour Eiffel, le Palais de Tokyo, la Géode, les Vedettes du Pont-Neuf, la Maison Européenne de la Photographie, l'Etablissement Public des Musées, le Musée de la Poste, le Musée des Arts Décoratifs, le cinéma Action Christine, le cinéma Etoile Lilas, le cinéma Chaplin, le cinéma Le Lucernaire, le cinéma Le Balzac, le cinéma Studio Galande, le cinéma La Clef, le cinéma Les Trois Luxembourg, le cinéma Le Louxor et le cinéma L'Epée de Bois.

Sur le rapport présenté par Mme Isabelle GACHET, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission ;

Delibéré :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de partenariat pour l'opération « Pass Jeunes » avec les partenaires suivants : le Forum des Images, la Gaité Lyrique, Universcience, les Musées Nationaux, le Musée de l'Air et de l'Espace, la Cinémathèque, la Tour Eiffel, le Palais de Tokyo, la Géode, les Vedettes du Pont-Neuf, la Maison Européenne de la Photographie, l'Etablissement Public des Musées, le Musée de la Poste, le Musée des Arts Décoratifs, le cinéma Action Christine, le cinéma Etoile Lilas, le cinéma Chaplin, le cinéma Le Lucernaire, le cinéma Le Balzac, le cinéma Studio Galande, le cinéma La Clef, le cinéma Les Trois Luxembourg, le cinéma Le Louxor et le cinéma L'Epée de Bois.

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de partenariat, jointes en annexe, pour l'opération « Pass Jeunes » avec les partenaires suivants : le Forum des Images, la Gaité Lyrique, Universcience, les Musées Nationaux, le Musée de l'Air et de l'Espace, la Cinémathèque, la Tour Eiffel, le Palais de Tokyo, la Géode, les Vedettes du Pont-Neuf, la Maison Européenne de la Photographie, l'Etablissement Public des Musées, le Musée de la Poste, le Musée des Arts Décoratifs, le cinéma Action Christine, le cinéma Etoile Lilas, le cinéma Chaplin, le cinéma Le Lucernaire, le cinéma Le Balzac, le cinéma Studio Galande, le cinéma La Clef, le cinéma Les Trois Luxembourg, le cinéma Le Louxor et le cinéma L'Epée de Bois.

Article 3 : M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.